



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 27 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 19 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BLAIZOT, Monsieur BENOIST, Monsieur BRIAS

**Absents excusés** : Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Madame LEMOINE  
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI  
Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR  
Monsieur LEPORTIER a donné pouvoir à Monsieur BENOIST  
Madame TERRIER, Monsieur COISEL

**Secrétaire de Séance** : Madame LEMOINE

**25-009 INOLYA ACCORD DE PRINCIPE D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT**

**Vu** les articles L 2252-1 à L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 2298 du Code Civil ;

Considérant la saisine de la commune de Bernières-sur-Mer par INOLYA, office public de l'habitat du Calvados, pour garantir les emprunts devant être contractés auprès d'organismes prêteurs pour le projet de construction de 4 logements sociaux, rue de la Cohorte, et l'opération de construction de 8 logements sociaux rue Michel Bodard.

Les points clés des contreparties de la garantie de la commune sont :

- ✓ A la première mise en location du programme neuf : les logements sont répartis en concertation entre les différents réservataires et le bailleur,
- ✓ Au fur et à mesure de la rotation des logements, et au regard du lien renforcé, INOLYA s'engage à contacter la commune à chaque libération afin que celle-ci puisse proposer un candidat (en dehors des logements orientés aux autres réservataires type Action logement ou le Département),
- ✓ Avec la gestion en flux, chaque garantie d'emprunt générera un nombre de droits uniques. Ces droits uniques s'ajouteront au volume de ceux déjà précédemment acquis.

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal

**DONNE** un accord de principe pour la garantie d'emprunt à 100% :

- pour l'opération de construction de 8 logements sociaux, rue Michel Bodard, et,
- pour le projet de construction de 4 logements sociaux, rue de la Cohorte.

VOTE : POUR : 16 – ABSTENTION : 1

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Thomas DUPONT-FEDERICI**

